

Acte de mariage de ACLOQUE Antoine et CORDIER Marguerite

[1322]x[1323]

Le 8^e décembre 1707 je, soussigné curé de Nouvion, ai marié solennellement Anthoine ACLOQUE, âgé de 25 ans ou environ, de la paroisse de Nouvion à Forest l'Abbaye d'une part, et Marguerite CORDIER, âgée de vingt-trois ans ou environ, de la paroisse de Crécy d'autre part, vu le certificat du sieur MAQUERON curé dudit Crécy en date du 7^e décembre de la susdite année, qui nous est versé es main, avec la dispense de Monseigneur l'Evêque d'Amiens pour pouvoir se marier dans le temps des avents en date du 3 décembre 1707, signée Petrus (...), après que les bans ont été publiés, et que les fiançailles ont été célébrées suivant l'usage de ce diocèse, en présence de Jean ACLOQUE et Marie GRANSIN, père et mère dudit Anthoine ACLOQUE, Pierre RASSE et Françoise VAQUE, beau-père et mère de ladite Marguerite CORDIER, et ont les parents et témoins susnommés signé ce présent acte avec nous en l'original.